

## COMPTE RENDU DU CTL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020

La DDFIP 93 a tenu le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 un CTL en format audioconférence. La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

### I- INSTALLATION SUR LE SITE DU BERLIOZ

Pour rappel, l'immeuble a été livré le 30 octobre 2020 et l'état des lieux effectué. L'installation des services devrait s'effectuer au courant du premier semestre 2021. Des visites par services devraient être programmées prochainement.

#### 1°) Services concernés par le déménagement en 2021 :

L'immeuble BERLIOZ a été édifié pour regrouper l'ensemble des services de la résidence de BOBIGNY.

Pour le moment, et compte tenu du contexte sanitaire, ne sont pas concernés par le déménagement, les SPF, le SDIF, la paierie et la trésorerie SPL de BOBIGNY.

Le déménagement provisoire des SPF et du cadastre du CARRE PLAZA au MOULIN, envisagé un moment, est finalement abandonné, car une installation provisoire n'est pas souhaitable

Pour ces services, un calendrier sera fixé après la fin de la crise sanitaire.

A contrario, le SIE et le PCE de NOISY LE SEC fusionnent avec ceux de BOBIGNY, au sein du BERLIOZ.

Les implantations ne concerneront dans un premier temps que 482 agents (soit environ 100 de moins qu'initialement prévu).

L'installation des agents devrait avoir lieu entre janvier et juin, chaque service proposant des périodes.

#### 2°) L'accueil des usagers et des personnes extérieures.

L'accueil des usagers se fera par une entrée distincte de celle des agents. Les premiers seront accueillis au sein d'un vaste hall de réception.

En dehors des horaires d'ouverture, le bâtiment sera placé sous alarme et vidéosurveillance.

Les stagiaires recevront un badge stagiaire le temps de leur présence dans les locaux.

Par contre aucun badge ne sera remis aux personnes extérieures. Celles-ci ne pourront se rendre dans les services si elles ne sont pas accompagnées.

### 3°) Organisation

Les agents seront équipés de mobilier neuf (bureaux et armoires, caissons fermés à clé et sièges neufs), de deux écrans avec un bras articulé porteur, ainsi que d'un vestiaire individuel.

Deux espaces d'impressions sont prévus par étage.

Il y aura 28 salles d'archives, qui sauf exception seront situées au même étage que le service concerné (sauf pour le SDE, la BCR et les domaines).

Si le courrier sera centralisé au rez-de-chaussée, a été évoquée la possibilité de transfert du tri à leur étage pour les services qui en reçoivent beaucoup.

Une toilette PMR particulière et une salle de repos seront implantées au 1er étage.

L'immeuble répond aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et comporte deux défibrillateurs.

### 4°) Problème de la restauration

Aucune salle de restauration n'est prévue, compte tenu de la présence d'une cantine inter administrative. Par contre, il y aura douze espaces de convivialités répartis entre les étages 1 et 6.

De surcroît l'immeuble sera placé sous la surveillance incendie d'un agent mandaté par le concessionnaire.

### 5°) Les parkings

Le BERLIOZ comporte 96 places de parking, dont 11 places au rez-de-chaussée et 85 en sous-sol, ainsi que trois espaces deux roues, dont un local pour les deux roues motorisées.

Il n'y aura qu'un seul sous-sol, car la future ligne 15 passe sous l'immeuble.

Compte tenu de la prolongation du bail du CARRE PLAZA en 2021, la question du stationnement ne se posera pas avant 2022. En cas de besoin, d'autres places de parking seront cherchées.

Les agents bénéficiaires d'une place de parking recevront un badge paramétré.

En plus, a priori il y aura 80 places à la préfecture. Celles-ci sont toutefois gérées par elle.

**Si le nombre d'agents affecté au BERLIOZ et leur répartition semblent à peu près stabilisés, la question de la possible restauration sur place reste en suspens, de même que le nombre de places définitives de parking. A l'orée du déménagement, on ne sait toujours pas si le nouvel immeuble bénéficiera en temps et en heure de l'extension du dispositif QPV.**

## II- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS AU TITRE DE 2020

Ce recrutement qui résulte des dispositions de la loi du 6 août 2019 sur la mobilité dans la fonction publique permet à la DGFIP de recruter des contractuels, si sur des postes vacants, elle n'a pas pu recruter des fonctionnaires DGFIP et hors DGFIP.

Les CDD proposés sont de trois ans, avec une période d'essai de trois mois.

30 postes ont été proposés pour la DDFIP (dont 6 A, 20 B et 4 C), mais seuls 10 ont été recrutés, dont 6 A en direction (DAJ, BLI, domaines) et 4 B (3 en SPL et un en RH) .

Ces contractuels recevront une formation qui tiendra compte de l'emploi exercé et de leur parcours professionnel, et qui comportera une présentation du métier exercé ainsi qu'un rappel des règles de déontologie.

**La CFTC-DGFIP condamne le recrutement contractuel qui constitue une dérogation à l'égalité entre citoyens qu'offre le concours. Si pour l'heure ce type de recrutement est marginal, elle craint qu'à terme il ne devienne la règle, avec le risque d'une concurrence entre les deux types d'emplois. Sur le plan local, avant de passer à ce type de solution, peut être aurait-il fallu attendre les effets d'un recrutement local plus élevé (pour tenir compte de la captation par les directions nationales), ainsi que des effets de la prime de fidélisation.**

## III- LA FUSION DES QUATRE SPF

Le CTL a été amené à se prononcer sur la fusion des quatre services de publicité foncière (SPF).

S'agissant d'un projet national qui concerne les 85 directions qui ont plus d'un SPF, le pilotage est assuré par la Division des missions fiscales et foncières, avec mise en place d'un comité de suivi.

L'objectif est en fusionnant de mêmes structures de créer des équipes de tailles significatives, d'harmoniser les méthodes de travail et de mutualiser les savoirs faire d'une matière très technique.

Les quatre SPF seront fusionnés en un SPF unique le 17 juin 2021, avec instauration d'une comptabilité unique. Celui-ci restera, le temps de la crise sanitaire, sur le Carré Plaza.

Au total on passerait par fusion des postes de A+ de 61 à 58 postes, dont 2A+ (comptable et un adjoint), même si dans l'immédiat un A de plus arrivera, pour tenir compte de la nécessité de tuilage et du départ prévisionnels de certains A.

Les agents bénéficieront des priorités habituelles en matière de restructuration, à condition d'être affectés dans le service restructuré et d'y exercer totalement ou partiellement les missions transférées (ce qui exclus les ALD)

**Les OS se sont prononcées à l'unanimité contre cette fusion. La CFTC DGFIP 93 craint qu'à terme, la fusion des postes d'encadrement entraîne très rapidement une diminution des effectifs des SPF et un transfert d'une partie de leurs missions, sous couvert de relocalisation dans les territoires.**

## IV- TABLEAU DE VEILLE SOCIALE

Le nombre de demandes de mutations déposées s'élevait à 581 en 2017, 519 en 2018 et 508 en 2019. Le taux de rotation des agents dans la direction est passé de 19,25 % en 2018 à 24,33 % en 2019 (+ 24,33%). A contrario, le nombre de mutations non satisfaites est passé de 175 à 198.

La moyenne d'âge est de 42 ans, mais varie de 35 à 40 ans dans les SIP à plus de 55 ans dans certains services de direction.

On constate une très forte augmentation du nombre de congés maladies de courte durée en 2016 (3108), passé à 1754 en 2019. Inversement, Le nombre de jours d'absences pour maladie est passé de 26 410 jours en 2018 à 29 929 en 2019.

Le nombre de fiches de signalement des risques psychosociaux est passé de 28 en 2017, à 54 en 2018 et 72 en 2019. La très grande majorité des signalements concerne des problèmes avec des usagers. Il a été rappelé la nécessité de ne pas laisser un agent seul à l'accueil et de lui donner la possibilité d'être soutenu en cas de plaintes.

**La CFTC-DGFIP déplore qu'il y ait de moins en moins d'agents pour faire face à un accueil de plus en plus difficile à gérer. Face au mal être de nombreux agents, mis en lumière par un turnover de plus en plus important, la suppression du jour de carence n'a fait que déplacer le problème des congés maladies, moins fréquents, mais plus longs.**

## V- MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL PERSONNALISE AU SDE

L'objectif affiché est d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer.

Pour information, le SDE qui devait rester au Moulin va bien aller au BERLIOZ

L'APRDV sera instauré au SDE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (de 9h à 12h et de 13h à 15h). Pour les usagers, seul un accueil de dépôt sera fait sans RDV.

Des formations seront prévus en présentiel pour les encadrants et en e-formation pour les agents utilisateurs.

## VI- AUTRES POINTS ABORDES

### 1° La prime COVID:

Seuls les agents relevant du PCA entre le 17 mars et le 11 mai, ainsi que ceux qui ont été volontaires pour l'intégrer ont pu prétendre bénéficier de cette prime.

Ont relevé du PCA les SIE, les trésoreries SPL ou hospitalières. Ce sont ensuite ajoutés les SIP et les SPF, ainsi que les brigades et PCE volontaires/

Ces agents auront dû travailler à 70 % en télétravail ou à 50 % en présentiel auront pu en bénéficier.

Au total elle a concerné 365 agents, dont 1/4 ont bénéficié de la prime à 1000 euros et 3/4 de la prime à 330 euros.

## 2° La situation COVID :

La crise perdure et les gestes barrières sont rappelés en continu sur Ulysse 93.

Chaque jour est fait un compte rendu anonymisé du nombre de cas.

Si de nouveaux masques en tissu ont été fournis à raison de quatre par agent, a été posé la question de la pertinence de passer par la préfecture pour une administration de la taille de la DDFIP.

## 3° Le télétravail :

Celui-ci est fortement encouragé par les autorités et à terme tous les agents pouvant être équipés le seront.

Début décembre, ce sont 600 PC qui auront été livrés.

Actuellement, 1000 agents sont en présentiel chaque jour et 300 en télétravail.

Les personnes fragiles doivent être équipés en priorité, à condition qu'elles puissent télétravailler.

De même les chefs de service et les adjoints ont été dotés pour le cas d'une crise encore plus grave et ne permettant plus le présentiel.

Les chefs de service font remonter la liste des personnes susceptibles de passer en télétravail.

La cohésion d'équipe doit être maintenue, le chef de service devant prendre des nouvelles des agents en télétravail. De même dès lors qu'au moins un agent reste en présentiel, il doit y avoir un encadrant.

Si la moitié des télétravailleurs le sont de 4 à 5 jours, les autres le sont de 1 à 3 jours hebdomadaire.

**Pour la CFTC DGFIP 93, le télétravail est du ressort du choix de chaque agent. Celui-ci doit être rapidement proposé à ceux qui peuvent l'effectuer. A contrario, il ne doit être imposé à personne, notamment concernant sa durée hebdomadaire.**

### **CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftcdgfp@gmail.com](mailto:cftcdgfp@gmail.com)